



Compte rendu
Conseil de Quartier des Plateaux
Vendredi 14 avril 2017

Présents :

Mesdames CALIOT, CHABAUDIE, COTTIGNIES, LESPIAUCQ, NICOLLEAU, NOEL, QUEFFELEC, RENAUD, ROUSSET, SOUMASTRE

Messieurs BERTHE, CHOLLON, DONNAT, LEFEBVRE, RENAUD, ROUSSET

Elu(e)s : Nathalie LACUEY, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Martine CHEVAUCHERIE, Andrée COLLIN, Patrick DANDY

Représentants de la Mairie de Floirac : Célia CONSTANT, Rémy CORREA, Bernard PIONICA, Lionel SAVY

Ordre du jour

- Nouvelle organisation conseil de quartier (pas d'impact sur les Plateaux)
- Démarches participatives et budgets participatifs

Nathalie Lacuey ouvre la réunion et rappelle l'ordre du jour.

Elle fait le point sur deux questions abordées lors du précédent conseil :

- L'étude sur la circulation sur la zone des Plateaux a été publiée. Le secteur reste en zone 2. La circulation s'est légèrement densifiée. Les documents seront envoyés avec le compte rendu de ce conseil.

- Concernant les projets de construction sur le Chemin des Plateaux, Madame Lacuey explique que chacun des deux projets (l'un sur une partie du Domaine de la Vie et l'autre sur le 62 Chemin des Plateaux) est encore en attente de modifications pour répondre à des demandes de la Collectivité. Ce travail devrait bientôt être suffisamment avancé pour être présenté à nouveau en commission d'urbanisme.

Quand la commission d'urbanisme aura donné son feu vert, chaque projet sera d'abord présenté à ses riverains (voisins directs et ASL) qui seront consultés sur les rapports entre les nouvelles résidences et le voisinage ainsi que sur les usages : les clôtures, le traitement paysager des limites et des vues, la gestion



des accès, les aménagements de voirie, les cheminements doux, selon les thématiques du cadre de vie, du confort et de la sécurité.

Après cette consultation des riverains, les projets seront présentés en conseil de quartier.

Nous aurons d'autres éléments à apporter sur ce sujet au cours de la période juin/septembre.

Une habitante demande si des avancées sont connues à propos des secteurs de la Roche Egarée et de Bel Sito. Nathalie Lacuey répond, qu'à ce jour, aucune nouveauté n'est à noter mais que des réponses sur l'évolution de ces sujets seront apportées dès que possible.

Nathalie Lacuey présente l'avancée du travail sur les Démarches Participatives initié en janvier.

Suite à un travail de diagnostic et de rencontres avec cinq villes pionnières en matière de démocratie participative, un questionnaire a été élaboré par la Ville.

L'objectif de ce questionnaire est de permettre au Service Démarches Participatives de co-rédiger un guide des démarches participatives à Floirac en s'appuyant sur l'avis et les propositions des habitants.

Ce questionnaire est aussi l'outil utilisé pour recueillir les volontés des élus de la Ville de Floirac et le point de vue des agents des services Floiracais.

Nathalie Lacuey passe la parole à Célia Constant qui explique que les réponses données dans le cadre du questionnaire viendront nourrir l'écriture par la Ville d'un « guide » des démarches participatives à Floirac et précise que ce questionnaire est un outil commun, utilisé pour recueillir les avis des élus, des fonctionnaires de la Ville et des habitants.

Chacun est invité à donner son ressenti, son idée, ses positions sur les mêmes thèmes afin de participer à l'écriture d'un document partagé qui viendra faciliter les échanges entre les élus, les services et les citoyens.

Il est proposé aux habitants de constituer quatre groupes de travail qui répondront à ces questions. Un représentant de la Ville (élu ou fonctionnaire) se greffera à chaque groupe afin d'effectuer la prise de notes et d'explicitier, si nécessaire, les questions.

Voici la synthèse, par groupe, des réponses données par les habitants.

Thème 1 Guide des démarches

Validez-vous le principe d'un guide ?

Groupe Lionel : Oui si le guide est libre, il faut en connaître le contenu, savoir à quoi il sert, qu'il soit co-élaboré et le mot « guide » pose question.

Groupe Rémy : Oui mais nous l'appellerions plutôt charte. Le mot guide est plus connoté, implique un manque de liberté. Charte, c'est plus un engagement

Groupe Andrée : Oui pour cadrer les principes

Groupe Célia : Oui pour faire connaître le conseil de quartier, à quoi il sert, quelle est sa contribution.

- Oui pour créer une sorte de vadémécum, de mode d'emploi, il faut que cela soit simple et réponde aux questions Pour qui ? Pour quoi ? Comment ? et pour réussir à faire s'exprimer le maximum de personnes en sortant du fait de rôler.

L'engagement des élus doit-il apparaître ?

Groupe Lionel : Oui si l'on exprime la volonté de faire. Pas d'intérêt pour l'engagement politique.

- L'avis des élus à condition que les habitants aient le dernier mot. La concertation est un engagement.

Groupe Rémy : Oui tout le temps. Engagement = les orientations qu'ils donnent aux projets.

- 3 parties : les élus, les fonctionnaires, les citoyens

- Est-ce que l' élu s'engage à écouter le citoyen ?

- Compétences commune/Métropole= limites d'intervention des élus

Groupe Andrée : Oui

Groupe Célia : Il faut que l' élu fasse son « job » et soit à l'écoute

L'engagement des citoyens doit-il apparaître ?

Groupe Lionel : Oui le citoyen s'engage pour le bien-être de la commune, pour le bien des autres. Il faut pouvoir rester libre.

- L'idée d'une charte : engagements

- Droits = information

- Devoirs = Respecter les règlements municipaux : se prononcer lorsqu'une question est posée

- Objectivité dans l'intérêt commun, relayer, communiquer/donner de la visibilité

Groupe Rémy : Oui

- implication des citoyens
- accepter le point de vue des autres
- permettre à tout le monde de s'exprimer
- s'écouter
- informer les citoyens sur le contenu

Groupe Andrée : oui

Groupe Célia :

- que chacun puisse s'exprimer, chacun peut avoir des choses à dire
- que chacun se sente responsable
- faire réseau, créer une dynamique, un maillage
- s'informer, écouter

L'engagement des fonctionnaires doit-il apparaître ?

Groupe Lionel : Oui il est le relais et le cadre. Il doit être transparent

- Disponibilité des fonctionnaires : qu'ils puissent venir sur certains temps en fonction des structures

Groupe Rémy :

- Relais entre les citoyens et les élus
- Le fonctionnaire doit intervenir en tant que citoyen
- Réactivité du fonctionnaire= ne veut pas dire que l'on regarde le problème mais que l'on apporte une réponse
- Faire son travail

Groupe Andrée : Oui

Groupe Célia : Oui il doit être le relais, il doit s'adapter et être l'appui technique de l' élu

Thème 2 : Les différents niveaux de participation

Réunion d'information

Groupe Lionel : point sur ce qui se passe, vient en amont

Groupe Rémy : permet d'informer le public, descendant, monodirectionnel

Groupe Andrée : donner connaissance d'un projet

Groupe Célia : descendant, pas de débat, peut être un point d'étape

Réunion de consultation

Groupe Lionel : donner notre avis, on veut connaître la pensée

Groupe Rémy : ascendant, on demande l'avis du public

Groupe Andrée : avis demandé

Groupe Célia : la collectivité vient recueillir un avis

Réunion de concertation

Groupe Lionel : quand il y a un problème, on cherche une solution ensemble

Groupe Rémy : Echanger/Débattre

Dans les deux sens, horizontal, bidirectionnel, multidirectionnel

Groupe Andrée : échange de point de vue

Groupe Célia : échange débat et début de la co-construction

Réunion de co-construction :

Groupe Lionel : avant la réalisation avant la décision finale, on décide d'un projet

Groupe Rémy : Mettre en place des choses, après avoir écouté, après avoir débattu, on construit ensemble. Qui fait quoi ? répartition des tâches et des rôles.

Groupe Andrée : participation à la mise en place des projets

Groupe Célia : c'est positif, participation plus forte habitants/instances

Réunion de co-décision

Groupe Lionel : que tout corresponde à ce que l'on a mis, décision prise ensemble : élus fonctionnaires/citoyens

Groupe Rémy : On agit ensemble, on décide sous forme de vote/bras de fer

Groupe Andrée : co décision sur certains projets

Groupe Célia : « c'est un chemin », le choix et la décision sont du ressort du Maire

Thème 3 : Les questions de proximité

Allo Monsieur le Maire

Groupe Lionel : non pas d'utilité, on va vers le service compétent, il faudrait mettre au standard une personne ayant la connaissance des services

Groupe Rémy : oui à définir, accessible tout le temps : techniquement pas possible, Non

Groupe Andrée : oui

Groupe Célia : plutôt inverser la procédure : suite à une saisine, que le Maire contacte la personne après régulation. A cadrer et à encadrer

Permanence des adjoints :

Groupe Lionel : oui sur RDV

Groupe Rémy : existe déjà, sous forme de rendez-vous avec l' élu
Définir un créneau fixe sur lequel les élus se positionne et fixer des RDV

Groupe Andrée : oui avec affichage des délégations et permanence

Groupe Célia : oui si adapté aux horaires, lieux repérés, visible, fréquence, mieux communiquer

Visite des élus dans les quartiers :

Groupe Lionel : oui peut permettre de voir la réalité des choses, une fois tous les 6 mois, un élu, avec un cahier, vient voir

Groupe Rémy : qui connaît tous les élus de Floirac ? Ils doivent être repérés et repérables

Quand on a un problème c'est là qu'on a besoin de voir un élu

Intervention d'un élu avec une thématique qui lui est propre, discuter pendant 30 minutes sur ce thème

Le citoyen peut initier cette thématique

Groupe Andrée : oui connaissance des élus du quartier

Groupe Célia : en complémentarité avec le travail des médiateurs

Stand des élus :

Groupe Lionel : il faudrait déjà un marché

Groupe Rémy : non mais ils doivent être présents
Dress code donné par les citoyens pour les élus

Groupe Andrée : non

Groupe Célia : les élus sont déjà présents de manière informelle.
Pas utile s'il y a d'autres dispositifs

Autres propositions

Groupe Lionel :
Présence d'élus aux conseils de quartier
Un élu de quartier
L'élus en fonction de la demande

Groupe Rémy : pas de proposition

Groupe Andrée : pas de proposition

Groupe Célia : pas de proposition

Modalités d'interpellation du conseil municipal

Souhaitez-vous mettre en place un temps spécifique pour les questions du public en conseil municipal ?

Groupe Lionel : sur le principe oui. Questions posées à l'avance, avec un vrai cadre, au même titre que les questions diverses des élus. Il faut un filtre
Présence de la personne ayant posé la question.

Groupe Rémy : le facebook de la ville informe une heure avant de la tenue du Conseil Municipal.
Question écrite en avance

Groupe Andrée : non

Groupe Célia : oui si question posée en amont pour élaborer la réponse, avec un cadre. Attention au temps et 2 questions par conseil et Non car risque de dérapages

Souhaitez-vous mettre en place un dispositif de proposition citoyenne ?

Groupe Lionel : Le conseil de quartier sert à ça

Groupe Rémy : pétition citoyenne, boîte à idée, boîte à idée numérique

Groupe Andrée : oui

Groupe Célia : utiliser l'existant. Dans le Mag, communiquer sur les conseils de quartier. Optimiser ce qui existe

Place des instances

Sur quelles instances doit-on s'appuyer pour développer les démarches participatives ?

Groupe Lionel : les instances doivent rester autonomes

Différentes instances existent mais elles ne travaillent pas sur le même thème, un secteur « d'activités » chacun

Nécessité d'une instance qui centralise, forcément à la Mairie

Compte-rendu !

Groupe Rémy : Conseil de quartier, associations, groupes d'habitants, conseil des sages

Groupe Andrée : conseil de quartier, conseil des sages, groupe relais habitants, associations

Groupe Célia : clarifier le rôle de chaque instance et leurs attributions. Créer de la transversalité, travailler sur des thèmes forts

Pensez-vous qu'il faille créer des instances complémentaires ?

Groupe Lionel : Il en existe assez. A voir sur des problèmes particuliers

Groupe Rémy : Non, créer des passerelles entre les instances, créer une entité qui regroupe au moins une personne de chaque entité. Le service de la Mairie qui s'occupe de la démocratie participative doit assurer la passerelle ou croiser les informations de façon à ce qu'il y ait une cohérence territoriale

Groupe Andrée : Non !

Groupe Célia : non

Pensez-vous qu'il faille regrouper ou créer des passerelles entre les instances actuelles ?

Groupe Lionel : De façon ponctuelle, il peut être utile de regrouper les instances.

Il faut en amont avoir défini les rôles

Groupe Rémy : oui ou des instances transversales

Groupe Andrée : oui

Groupe Célia : oui, voir quels regroupements, voir la complémentarité, pas de concurrence, décloisonner.

Tribune libre :

Groupe Lionel : la charte= règlement
Veiller à ne pas couper la parole des habitants

Groupe Rémy : délocaliser les réunions de quartier

Groupe Andrée :

Groupe Célia : le conseil de quartier doit être le lieu des émergences citoyennes

Redonner l'information sur le rôle du conseil de quartier

Dépolluer les conseils de quartier des questions individuelles et créer des projets en commun

Nous remercions les habitants d'avoir répondu au questionnaire.

Monsieur le Maire ayant souhaité aller plus loin dans la participation des habitants, la Ville est en train de se doter d'un guide des démarches participatives et d'outils nouveaux, à l'image des budgets participatifs.

Bernard Pionica, directeur général adjoint des services, explique ce que sont les budgets participatifs.

En juin, la Ville va lancer auprès des habitants un appel à projets.

Chaque Floiracais, en groupe ou de manière individuelle, pourra proposer un projet visant à améliorer le cadre de vie et le bien vivre ensemble. Il suffira de remplir un formulaire simple décrivant le projet, son emplacement et son coût.

Chaque porteur de projet sera accompagné par les services de la Ville pour remplir ce formulaire, des ateliers auront lieu dans les conseils de quartier et dans différentes structures de la Ville. Après dépôt, chaque projet sera analysé

et sa recevabilité sera vérifiée par un comité paritaire (constitué d'autant d'élus que d'habitants). Les projets recevables seront recensés dans un catalogue et soumis au vote de tous les Floiracais. Les projets plébiscités seront immédiatement intégrés dans les plans de charge des services de la Ville et réalisés en 2017.

Chaque quartier de la Ville devra bénéficier d'un projet, au moins, pour une répartition équitable. La Ville alloue un montant de 100 000€ pour ce dispositif.

Questions diverses

- Les ateliers mis en place précédemment vont-ils disparaître, est-ce que ces nouvelles démarches vont annuler tout ce qui a été fait avant ?

Nathalie Lacuey répond que la priorité actuelle est de rédiger un document commun recensant ce qui se fait sur la Ville, mais l'objectif est de s'appuyer sur ce qui a déjà été fait et de permettre aux habitants de construire un conseil de quartier qui réponde à leurs attentes. Des ateliers seront organisés en fonction des demandes et déboucheront sur des projets partagés.

La séance est close à 21h00.